

# JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### Associations

### Fondations d'entreprise

### Associations syndicales de propriétaires

### Fonds de dotation

### Fondations partenariales

## Annonce n° 1862

### 93 - Seine-Saint-Denis

### ASSOCIATIONS

### Créations

Déclaration à la sous-préfecture du Raincy

#### **ASSOCIATION DIASPORA D'OLOMBÈ.**

*Objet* : renforcer les liens entre les filles et fils du village d'Olombè vivant hors du Cameroun (diaspora) , développer au sein de la communauté une plateforme de développement des idées dans un élan de solidarité ; créer une passerelle de communication pour entretenir des échanges entre tous les enfants d'Olombè ; Aussi bien ceux vivant au village comme à l'extérieur ; contribuer au développement de votre village à travers des actions tournée vers l'éducation, la santé, la culture et la création de diverses activités d'éveil et d'animation en faveur de l'épanouissement de notre communauté villageoise ; tenir au côté du comité de développement d'Olombè et de l'Etat, toutes actions qui concourent au développement et désenclavement de notre village ; Sur les domaines de l'énergie (eau, électricité, télécommunication, internet) , des infrastructures (routes, ponts) , avec le déploiement de la contingence de l'autorité administrative judiciaire et policière dans notre village ; créer, soutenir, et accompagner le développement d'Olombè, à travers des projets d'initiatives communautaires tels que des GIC, des coopératives, des champs communautaires et tous autres projets socio-culturels générateurs de revenus pour la communauté villageoise ; créer une plateforme de promotion sous la forme d'un site internet afin de mieux faire connaître notre village et ses sept quartiers

*Siège social* : 15, avenue Nelson Mandela, 93290 Tremblay-en-France.

*Date de la déclaration* : 29 décembre 2020.